

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IPAC Balanced - Classe A (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0134132231**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Croissance graduelle du capital investi à moyen/long terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment investit jusqu'à concurrence de 40% minimum de ses actifs nets en: a.) obligations et/ou en b.) instruments de marché monétaire et/ou en c.) parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou OPC) qui investissent principalement, en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire et/ou en d.) liquidités constitués notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 60% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type actions et/ou en parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou dOPC) qui investissent principalement en valeurs mobilières de type actions et à concurrence de 20% en valeurs mobilières de type actions, de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans les pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays et/ou en parts de fonds réglementés (OPCVM et/ou dOPC) qui investissent principalement dans des pays émergents.

Le compartiment pourra investir dans toutes les zones géographiques.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés pour les besoins de la couverture des risques d'une part et en vue d'une efficace gestion du portefeuille de l'autre.

Le "benchmark" du Compartiment est constitué par les indices suivants:

- 10% FTSE MTS Ex-Bank of Italia BOT en Euros (indice représentatif des Bons ordinaires du Trésor italien traités sur le marché télématique des titres d'Etat, avec une duration indicative de 5 mois);
- 40% ICE BofAML Euro Government Bond Index (indice représentatif du marché des titres étatiques de la zone Euro, ayant une durée de vie résiduelle supérieure à 1 an);
- 10% JPM Global EMBI Divers. Comp. Index (indice représentatif des titres obligataires étatiques de pays émergents, en devise USD, ayant une durée de vie résiduelle non inférieure à 2 ans et demi);
- 40% MSCI World Price index en Euros (indice qui représente des marchés d'actions dans le monde).

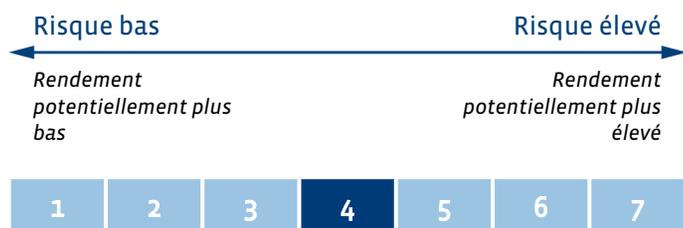
Politique de Distribution

Cette classe A poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



• Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du benchmark concerné ou d'un portefeuille modèle.

• La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché actionnaire et obligataire.

• Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

• La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.

• L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	2,09%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

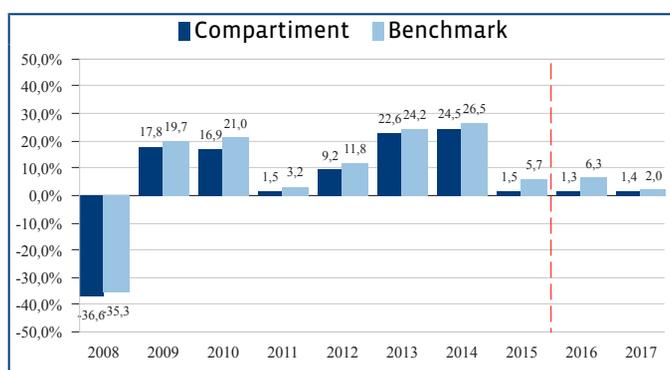
Commissions de performance	Pas prévus
----------------------------	------------

Les *frais d'entrée* et les *frais de sortie* indiqués dans le Tableau correspondent, séparément, au pourcentage maximum applicable. Vous pouvez donc payer un montant inférieur. Vous pouvez vous informer sur le montant réel des frais de souscription auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. La commission maximum appliquée aux conversions ("*switch*") est de 0,5%.

Les *frais courants* se fondent sur une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("*Frais*") et 14 ("*Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en Investissements*") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



-- Jusqu'au 14/09/2015 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe A du Compartiment a démarré le 23 novembre 2001.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

Le *benchmark* a changé au fil des ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("*Attribution et conversion des actions*") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav.

Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social

de la Société de Gestion et sur le site au lien

https://www.eurogr.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf.

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.